



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cressanges, dûment convoqués, se sont réunis au nombre de huit sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Mmes et MM. BREUIL Sylvain, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, LACARIN Marie-Françoise, LOUBAT Karine, POTEAUX Maryse, ROCHELOIS Chantal et SERGERE Maryline

Étaient représentés : Mmes et MM. BEAUVALLOT Céline, CHARBONNIER Julien, LASCAUX Sébastien, PLAZENET Gisèle et RIBIER Michel

Étaient absents : M. JAMBRINA PENALBA Jean- Baptiste et Mme GAYET Coline

Secrétaire de séance : Mme ROCHELOIS Chantal

Madame le Maire déclare la séance ouverte et conformément à l'Art. L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales procède à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Madame ROCHELOIS Chantal est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

44-2025 Local pétanque

45-2025 Cession de terrains

Questions et informations diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

#### **44-2025 LOCAL PETANQUE**

M. CLUZEL Damien présente les devis reçus concernant le local pétanque d'une superficie de 88 m<sup>2</sup> :

- entreprise OCEBLOC : 108 623 € HT de travaux et 14 980 € de transport et d'options
- entreprise ARMODULE : 73 820 € HT de travaux et 21 779 € HT d'options et pas de frais de transport
- il rappelle qu'un troisième devis, sur une proposition en maçonnerie a été écarté.

Il propose de retenir l'entreprise ARMODULE avec les options :

- porte pleine remplacée par une porte vitrée aluminium,
- isolation renforcée,
- option plancher ciment/bois,
- fondation avec des pieux,
- hayon métallique.

Le délai d'intervention est de 4 à 6 semaines après la commande hors délai d'instruction du permis de construire.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le dossier de subvention du local pétanque a été déposé au Conseil Départemental pour un accord de principe, mais que nous n'avons toujours pas de retour. Le dossier sera traité normalement en début d'année.

Elle rappelle également qu'il est obligatoire de faire appel à un architecte pour le permis de construire, le montant estimé serait de 3 000 €.

#### **Délibération 44-2025 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- valider le devis de ARMODULE pour un montant total de 95 599 € HT,
- d'autoriser Madame le Maire à déposer la demande d'accord définitive au Conseil Départemental,
- d'autorisation Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **45-2025 CESSIONS DE TERRAIN**

Madame le Maire rappelle la demande de l'entreprise MENDES-IMMO d'acquérir du terrain sur la commune pour son installation.

La commune a fait procéder au bornage du terrain en bas du centre socioculturel, pour délimiter les terrains susceptibles d'être proposés à la vente.

Concernant la demande de l'entreprise MENDES-IMMO, la commune vendra à cette dernière, une superficie de 2 350 m<sup>2</sup>, des parcelles AE 404 et 405 au prix de 4 €/m<sup>2</sup> et prendra en charge le bornage.

Elle rappelle également, que le conseil avait délibéré le 24 mars 2022 sur la cession de 39 ca, jouxtant la maison située sur la parcelle A 558 à la demande du nouveau propriétaire, constatant que divers équipements étaient installés sur le foncier appartenant à la commune. Ladite parcelle avait été bornée et cadastrée à sa charge. Le bien étant à nouveau en vente, il s'agit de procéder à la régularisation de ce dossier.

#### **Délibération 45-2025 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de vendre 2 500 m<sup>2</sup> à l'entreprise MENDES-IMMO des parcelles AE 404 et 405 au tarif de 4 € le m<sup>2</sup>,
- d'autoriser Madame le Maire à procéder à la régularisation de la cession de la parcelle A 558,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

M. Jean-Philippe GARNIER rappelle le repas de Noël des enfants ce vendredi 19 décembre.

Le départ en retraite d'Éric aura lieu le vendredi 19 décembre à 18 h 30.

Dans le cadre du suivi de la construction du pôle éducatif, une rencontre a eu lieu avec l'entreprise Cyprès hygiène concernant les produits d'entretien et le petit équipement (sèche-mains, distributeurs de savon...). Il est prévu de consulter d'autres prestataires.

Le bulletin est en cours de réalisation. Il sera distribué dernière semaine de l'année.

L'équipe technique a procédé à diverses plantations (renouvellement de massifs et mise en place de bulbes).

Séance levée à 18 h 50

Le Maire

Le Secrétaire